

La loi du 24 février 1921 sur les drogues : un centenaire stupéfiant

Vendredi 15 octobre 2021

Université Saint-Louis – Bruxelles (OM10)

[Microsoft Live Event](#)



Colloque organisé par le GREPEC – Groupe de Recherche en matière Pénale et Criminelle (Université Saint-Louis – Bruxelles) et le CRDP – Centre de Recherche en Droit Pénal (Université libre de Bruxelles)



UCLouvain
SAINT-LOUIS BRUXELLES



Nonobstant les nombreux débats entourant la dépenalisation et la décriminalisation, la lutte contre les drogues constitue encore aujourd'hui une priorité de politique criminelle, alimentant tous les échelons de la chaîne pénale. Si le nombre total d'infractions, tous contentieux confondus, constatées par la police diminue depuis 2000, les infractions en matière de drogues connaissent une nette augmentation pour passer de 5%, en 2000, à 7% de l'ensemble des faits enregistrés par la police, en 2018. Le droit de la drogue se caractérise par ailleurs, pour des raisons historiques, par son caractère largement dérogoratoire au droit commun et présente une architecture complexe nécessitant de jongler avec plusieurs instruments juridiques que sont la loi, les arrêtés royaux, les circulaires ou les directives de politique criminelle.

Le centenaire de la loi du 24 février 1921 nous donne l'occasion d'interroger les pratiques pénales, de confronter les acteurs de terrain qu'ils soient issus du monde judiciaire ou du secteur associatif et de nous pencher sur quelques questions d'actualité.

Ce colloque organisé par le GREPEC - Groupe de recherche en matière pénale et criminelle - de l'Université Saint-Louis - Bruxelles et le CRDP - Centre de Recherche en Droit Pénal - de l'Université libre de Bruxelles, est organisé selon une formule hybride (via [un lien Microsoft Teams](#) pour le distanciel) et se tiendra en présentiel à l'**Auditoire OM10** (Rue de l'Ommegang 6, 1000 Bruxelles). Il fera également l'objet d'une publication dans le dossier spécial 2022 de la *Revue de droit pénal et de criminologie*.

Pour les avocats, le colloque est agréé par l'OBFG à concurrence de six points.

Inscription gratuite, mais obligatoire [via ce formulaire en ligne](#).

[Lien vers l'évènement en ligne](#)



Programme

8h30 : Accueil des participants

8h45 : Mot de bienvenue

Patrick MANDOUX, Conseiller honoraire à la Cour d'appel de Bruxelles, Maître de conférences honoraire à l'ULB

Matinée : Le procès pénal en action

Modératrice : Olivia NEDERLANDT, Professeure à l'ULB et à l'USL-B

9h00 : *Introduction et contextualisation : approche quantitative et qualitative du contentieux des drogues*

Christine GUILLAIN, Professeure à l'USL-B

9h30 – 10h45 : *La phase d'enquête*

« **La police et les drogues : un contentieux particulier** ».

Fabrice VANDEREST, 1^{er} inspecteur Principal à la PJ de Charleroi, section stupéfiants

« **La politique du parquet de Bruxelles en matière de drogues** ».

Jérôme MARÉCHAL, Substitut du Procureur du Roi de Bruxelles, Magistrat de référence en matière de trafic de stupéfiants

« **Les stupéfiants : de la théorie à la pratique** ».

Sophie GRÉGOIRE, Juge d'instruction au Tribunal de 1^{ère} Instance francophone de Bruxelles, Maître de conférences à l'ULB

Répondant-e-s : Kris MEURANT (Directeur du Pôle Psycho-social, ASBL Transit)

Maryse ALIÉ (Avocate au barreau de Bruxelles, Assistante à l'USL-B et à l'ULB)

10h45 – 11h : *Pause*

11h – 11h45 : *La phase de jugement*

« **Quelques réflexions de juges du fond sur l'application de la loi de 1921 sur les stupéfiants** ».

Céline NOIRHOMME ET Vincent ALAIMO, Juges au Tribunal de 1^{ère} Instance francophone de Bruxelles

« **La chambre de traitement de la toxicomanie : passé, présent et futur** ».

Ciska WITTOUCK, Professeure invitée à l'Université de Gand

Répondant : Stéphane DAVREUX (Directeur Général Adjoint des Maisons de Justice)

11h45 – 12h30 : *Prisons*

« **Une section sans drogues pour les usagers de drogues** ».

Sofie VANTOMME, Directrice DVA Brugge, section drogues, prison de Bruges

« **TAP et stupéfiants : les accommodements raisonnables de la norme avec la réalité** »

Jean-François FUNCK, Juge au Tribunal d'application des peines francophone de Bruxelles, Assistant à l'UCLouvain

Répondante : Vinciane SALIEZ (Directrice de l'ASBL I.Care)

12h30 – 13h : *Débat avec la salle*

13h – 14h : *Pause-midi*

Après-midi : Focus sur certaines problématiques

Modérateur : **Stéphane LECLERCQ**, Directeur de la FEDITO Bruxelles

14h: *Statut du cannabis en droit international et en droit de l'Union européenne*

Christophe MARCHAND, Avocat au barreau de Bruxelles, Assistant à l'ULB

Catherine FORGET, Avocate au barreau de Bruxelles, Assistant à l'USL-B

14h30: *Salles de consommation à moindre risque (SCMR)*

Dominique DELHAUTEUR, Responsable de la SCMR de Liège

Répondant : **Julien FANELLI** (Directeur de projets en Réduction des Risques, ASBL Transit)

15h - 15h30: *Auto-culture et cannabis social club : un juste milieu entre prohibition et marché commercial*

« **Auto-culture et cannabis social clubs : un juste milieu entre prohibition et marché commercial** ».

Tom DECORTE, Professeur à l'Université de Gand

Répondant : **Diffusion du film « La prohibition des carottes »**

15h30 – 16h: *Usage des drogues en période de Covid-19*

« **Usage de drogues en période de Covid-19** ».

Michaël HOGGE, Chargé de projets, ASBL Eurotox

Répondante : **Catherine VAN HUYCK** (Directrice de l'ASBL Modus Vivendi)

16h – 16h30 : *Débat avec la salle*

17h – 17h30 : *Conclusions*

Dan KAMINSKI, Professeur à l'école de criminologie de l'UCLouvain

Le colloque se tiendra selon une formule mixte (présentiel / distanciel).

Inscription gratuite, mais obligatoire [via ce formulaire en ligne](#).

[Lien vers l'événement en ligne](#) (Microsoft live Event)

Personne de contact : loredana.guerriero@usaintlouis.be

